



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Retraites complémentaires, toutes les raisons de manifester le 24 mars !

Alors que les retraités ont de plus en plus de mal à vivre avec des pensions très largement insuffisantes, le conseil d'administration du régime de retraite complémentaire du secteur privé vient d'annoncer un excédent de près de 2 milliards d'euros et l'explosion de ses réserves.

Quelle provocation face aux difficultés de la majorité des pensionnés – et en particulier, des femmes – pour se loger, se nourrir, se chauffer, se déplacer ou se soigner !

Rappelons que l'été dernier, au mépris des propositions de progrès portées par la CGT, un accord signé par une minorité d'organisations patronales et syndicales a organisé la sous-indexation des pensions de 0,5%. Deux organisations dont la CGT l'ont d'ailleurs attaqué en justice.

En pleine inflation, les chiffres parlent sans aucune ambiguïté : les recettes engrangées par la croissance de la masse salariale sont deux fois supérieures aux prévisions. Ces dernières ont d'ailleurs été produites sur commande patronale et sans nul doute sous évaluées, pour faire pression sur la précédente négociation. Cela a inmanquablement conduit à faire encore plus d'économies sur le dos des retraités.

Résultat : en plus des résultats financiers, les réserves atteignent aujourd'hui 69 milliards d'euros et l'impact Covid est largement compensé.

Aussi, pour la CGT, il est indispensable de procéder à un rattrapage des pensions, en lien avec l'inflation, et de supprimer la sous-indexation. C'est aussi urgent et cela peut être décidé dès aujourd'hui.

Il faut aussi, au-delà du rattrapage, revaloriser les pensions. Pour ce faire, la CGT a demandé au conseil d'administration l'ouverture d'une nouvelle négociation réunissant organisations syndicales et patronales. En effet, il est impossible d'attendre alors que l'inflation atteigne près de 4 % et que les retraités ont déjà été lourdement pénalisés par des prévisions iniques, totalement manipulées par les organisations patronales toujours promptes à mettre en avant des déficits imaginaires.

Pour obtenir une révision conséquente et fondée sur des projections sérieuses, la CGT a renouvelé la demande d'une projection réelle des indicateurs économiques sur les 15 prochaines années.

Cela éviterait que le « président candidat » ou d'autres, pour justifier le décalage de l'âge légal à 65 ans, invoquent des déséquilibres financiers hypothétiques que même le Conseil d'orientation des retraites dénie.

D'ores et déjà, la CGT appelle le monde du travail, actifs et retraités, à rejoindre les mobilisations prévues le 24 mars à l'initiative de la CGT avec 8 autres organisations, pour obtenir l'augmentation des pensions et la revalorisation de la pension complémentaire Agirc Arrco.

Montreuil, le 21 mars 2022